



Paris Nord 2, le 23 février 2012

**aftrp**

la ville en perspective

**Direction Déléguée Nord**

Affaire suivie par : Chloé DUVAL-ZACK

Responsable Technique : Vithyea TRAN

Ligne directe : 01.48.63.21.95

Télécopie : 01.48.63.06.71

E-mail : c.duval-zack@aftrp.com

Monsieur le Maire

66, rue de Paris

B.P. 60

95503 GONESSE cedex

A l'attention de Monsieur Jean-Jacques MONOT

**OBJET :** ZAC des Tulipes Nord à Gonesse**REFER :** CDK/CM-5556**P.J. :** Votre courrier du 24/01/2012

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 24 janvier dernier, concernant la régularisation de l'implantation d'Auto 2001, sur les Buttes à proximité immédiate de la ZAC des Tulipes Nord.

Je vous précise que les réseaux de la ZAC sont destinés à recueillir les eaux pluviales et les eaux usées de la ZAC et non des parcelles et lots extérieurs à celle-ci.

En effet, le dimensionnement de ces réseaux est calculé sur la base des besoins propres de la ZAC.

Par ailleurs, l'AFTRP a cherché à mettre en œuvre une véritable démarche de développement durable dans l'aménagement de la ZAC, notamment en privilégiant une gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins de rétention paysagers).

De plus, j'attire votre attention sur le fait que les eaux pluviales et usées provenant du site Auto 2001, sont susceptibles de transporter des débris de toute sorte, de nature à obstruer les réseaux de collecte.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Chef de Projets,

  
Chloé DUVAL-ZACK

Nous vous mettons en demeure, par la présente, de remettre en l'état les espaces endommagés et de prendre en charge financièrement ces travaux, en vous rapprochant au besoin du paysagiste de la ZAC et de l'entreprise AGRIGEX.

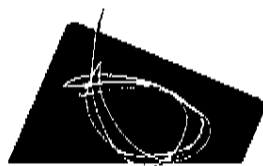
Sans réponse de votre part sous 15 jours (soit au plus tard le 6 juillet 2012), nous ne manquerons pas d'engager la réalisation de ces travaux par nos propres moyens, et de vous adresser la facture correspondante.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Chef de Projets,



Chloé DUVAL-ZACK

**aftrp**

la ville en perspective

Paris Nord 2, 21 juin 2012

Affaire suivie par : Chloé DUVAL-ZACK  
Responsable Technique : Vithyea TRAN  
Ligne directe : 01.48.63.21.95  
Télécopie : 01.48.63.06.71  
E-mail : c.duval-zack@aftrp.com

**AUTO 2001**  
Route nationale 37  
95500 Gonesse  
01 39 87 48 33

**Objet** : Déversement illégal d'eaux pluviales sales dans les bassins de la ZAC  
**Réf** : CDK/CM – CA5663 – LRAR n° 1A 058 972 7238 7  
**Copie** : Ville + MOE Paysage  
**PJ** : Courrier à la ville sur refus de récupérer les EP Auto 2001  
Plan de la ZAC  
Note illustrée

Madame, Monsieur,

L'AFTRP est l'aménageur de la ZAC des Tulipes Nord à Gonesse et dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagements des espaces publics de la ZAC, l'AFTRP a créé un bassin de rétention des eaux de pluies calculé en fonction des EP à récupérer sur l'emprise de la ZAC.

L'AFTRP et sa maîtrise d'œuvre ont constaté au Printemps 2012, les désordres suivants :

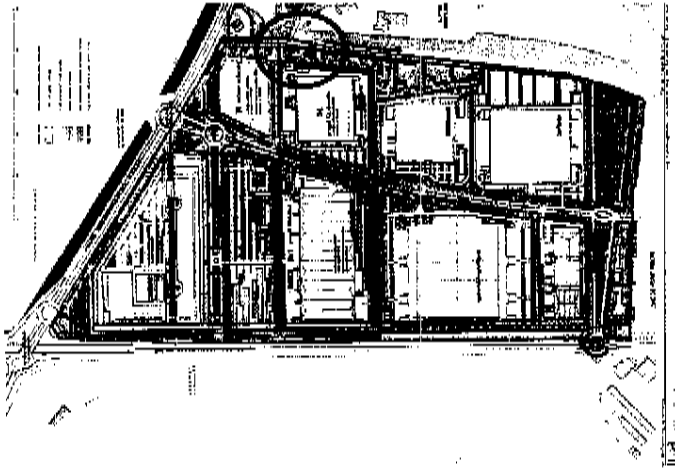
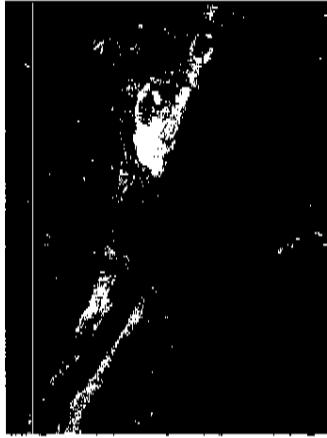
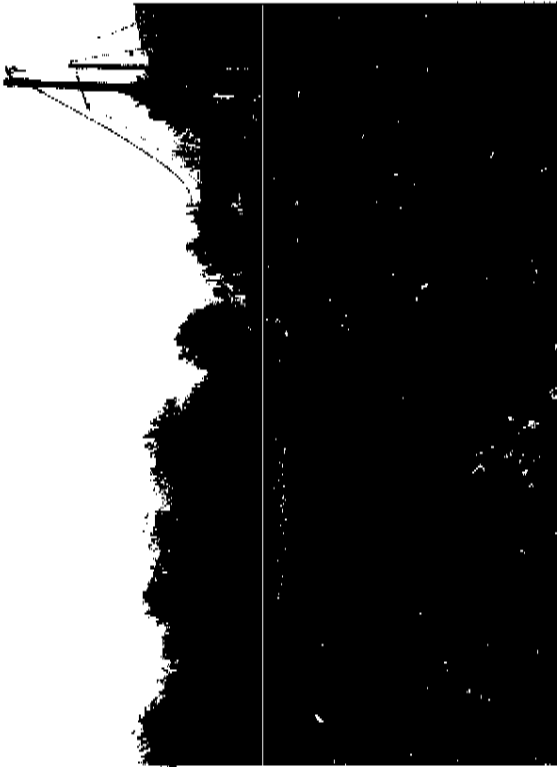
- Une entreprise est intervenue à la pelle mécanique pour créer un fossé dans notre talus afin de permettre l'écoulement des eaux sales de surface de la voie d'accès aux buttes dans les bassins de rétention de la ZAC tout juste créés ; l'écoulement ainsi créé a provoqué un ravinement important sur les talus végétalisés des bassins.
- Une entreprise est intervenue à la pelle mécanique pour combler le fossé du Chemin des postes, en utilisant et en pénétrant sur les emprises de la ZAC sans autorisation de l'AFTRP, en créant une rampe pour l'occasion.  
La MOE paysage a fait intervenir rapidement l'entreprise AGRIGEX pour combler le fossé réalisé et reprendre les ravinements constatés et ré-engazonner la zone affectée.

L'AFTRP et sa maîtrise d'œuvre constatent à nouveau, en juin 2012, les dégradations suivantes :

- La création d'un nouveau fossé dans les emprises de la ZAC, avec déversement des EP sales provenant de l'accès DLB avec un nouveau ravinement important.
- Les végétaux plantés depuis le 11/06/2012 en fond de noues ont été recouverts d'une boue polluée.

## TNord – déversement illégal dans les bassins est de la ZAC

Avril-mai 2012



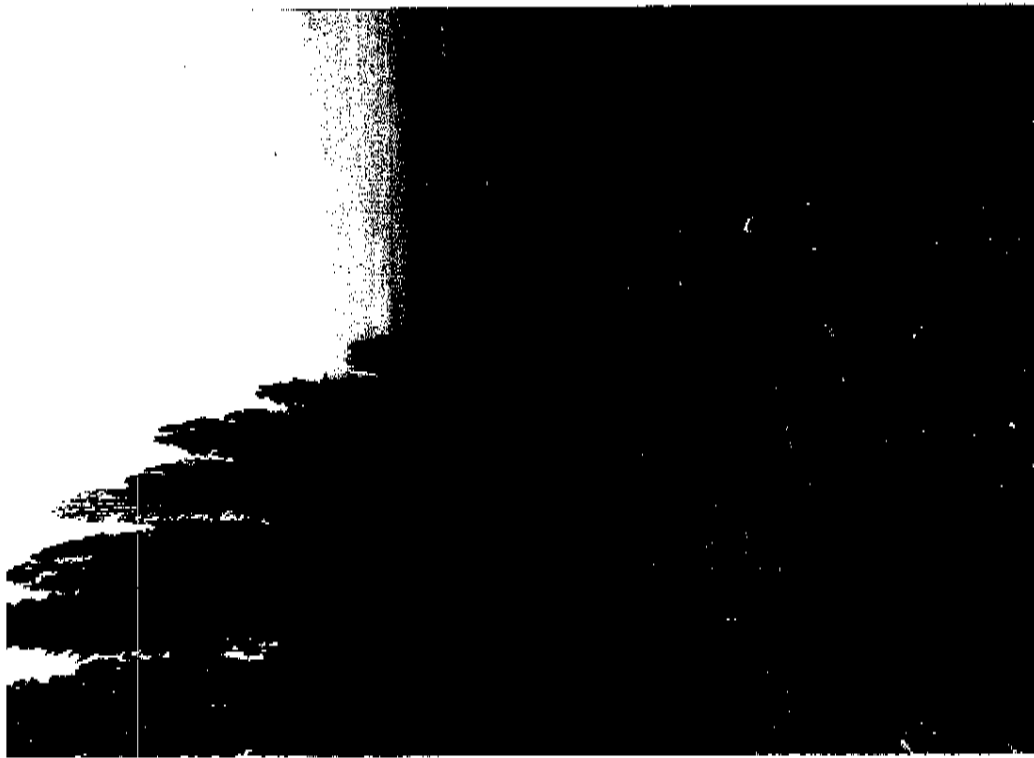
### Désordres constatés:

- une entreprise était intervenue pour créer à la pelle mécanique un fossé dans notre talus permettant l'écoulement des eaux de surfaces sales (fines en suspension, hydrocarbures provenant des chaussées) ruisselant le long de la voie d'accès à DLB dans les bassins de la ZAC nouvellement créés. Ce faisant cet écoulement sauvage a entraîné un ravinement important sur les talus récemment végétalisés.
- des travaux de remplissage du fossé du Chemin des Postes (foncier AFTRP a priori) réalisés par ce même engin en utilisant et pénétrant sur les emprises de la ZAC à l'aide d'une rampe créée à cette occasion par l'entreprise intervenant.

-> la MOE paysage a fait intervenir l'entreprise AGRIGEX pour combler le fossé réalisé et reprendre les ravinements constatés ainsi que ré-engazonner la zone affectée.

**TNord – Fossé Chemin des Postes remblayé**

**Avril-mai 2012**



## TNord – déversement illégal dans les bassins est de la ZAC



Juin 2012

### 18/06/2012: désordres à nouveau constatés

- Un nouveau fossé a été ouvert sur cet aménagement, dans les emprises de la ZAC, avec déversement de toutes les eaux salies provenant le l'accès DLB avec à nouveau un ravinement important
- cette fois en plus les végétaux plantés depuis une semaine en fond de noues , ont été recouverts d'une boue polluée

